

N°2021-24

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc Monnet, Maire, en suite de convocation en date du dix-huit mars deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

**Présents :** Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARRETTE

**Absents ayant donné procuration :**

Fabrice BALENT donne procuration à Daniela MORONVAL

Michel MAILLARD donne procuration à Annie BAGGIO

Véronique ROTTELEUR donne procuration à Yannick LIÉVIN

Manuella DELESALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCART

Dominique SKRZYPczAK donne procuration à Amandine GOUDARD

**Absents :**

**Secrétaire :** Arthur WAGNON

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'aide à la Sécurisation des Routes Départementales**

La Commune de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE s'est engagée dans la mise en œuvre du schéma cyclable de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, qui vise à développer la pratique du vélo, notamment sur de courtes distances en agglomération et à favoriser les mobilités douces, grâce à un maillage structurant d'itinéraires cyclables à travers tout le territoire. En s'inscrivant dans cette démarche, la commune souhaite remédier aux discontinuités en zone urbaine et plus particulièrement au centre-ville. Elle vise également à la sécurisation des parcours cyclistes sur la route.

A cette fin, des travaux et des aménagements sécuritaires, validés par la commission Travaux – Voirie – Développement durable – Cadre de vie – Mobilité » du 16 mars 2021 sont à entreprendre. Ils concernent la création d'une piste cyclable, rue de Fretin.

Cette opération est estimée à 91 308.50HT et pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de l'aide à la sécurisation des Routes Départementales par le Conseil Départemental à hauteur de 75%, avec un plafond de 20 000€.

Aussi, il est proposé d'approver la demande de subventionnement auprès du Conseil Départemental du Nord, au titre de l'aide à la Sécurisation des Routes Départementales pour le programme d'investissement portant sur la création d'une piste cyclable, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)	91 308.50 €
Conseil Départemental du Nord	Aide à la sécurisation des RD
Commune	Autofinancement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales, pour financer cette opération,

**Article 2** : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Luc MONNET

